



Doc. 13229
24 juin 2013

Demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 13, remplacer la dernière phrase par la phrase suivant:

"L'Assemblée décide toutefois de ne pas ouvrir de procédure de suivi à l'égard de la Hongrie mais de suivre de près l'évolution de la situation en Hongrie et de dresser le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de cette résolution."

Déposé par:

ROUQUET René, France, SOC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HENRIKSEN Martin, Danemark, GDE
HÖRSTER Joachim, Allemagne, PPE/DC
WOLDSETH Karin S., Norvège, GDE

1. 2013 - Troisième partie de session

